

CONCESSION DE TERRAIN CINERAIRE DANS L'ESPACE CINERAIRE CIMETIERE DE L'EST

N°d'ordre : 3979/443

Le Maire de la Ville de Castelnaudary,

Vu la demande présentée par :

Madame DIFALLAH Assia, Isabelle

domiciliée : **30 rue Guileran MOISSAC (82200)**

et tendant à obtenir une concession de terrain cinéraire dans l'Espace Cinéraire Cimetière de l'Est à l'effet d'y fonder la sépulture **particulière de sa famille**

DECISION 2026 - 226

Article 1er - il est accordé, dans le cimetière communal au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée :

- une concession pour une durée **de 15 années**
- à compter du **4 septembre 2026**
- de 0,00 m² superficiels.**

Cavurne A 19

Article 2 - La concession est accordée à titre de
- **concession nouvelle**

Article 3 - La concession est accordée moyennant la somme de 453,00 € (quatre cent cinquante-trois euros) et de 25,00€ de frais d'enregistrement qui ont été versés dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° K 1656606 du 4 septembre 2026.

Article 4 - Les droits d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Article 5 - Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

L'acquéreur,

Fait en Mairie, le 4 septembre 2026
Le Maire,
Philippe GREFFIER



Exemplaire destiné au(x) :

- ☐ Titulaire de la concession
- ☐ Receveur Municipal
- ☒ Archives de la Commune